



Pas de réouverture anticipée pour Brignais et Dompierre-sur-Veyle

En tant qu'association protectrice des animaux, notre première volonté est d'assurer la protection des animaux dont nous avons la charge, ainsi que celle de nos équipes.

Après 1 mois de confinement, nos deux refuges ont poursuivi leur activité et redoublent toujours d'efforts pour assurer un quotidien paisible à nos animaux. **Nous pouvons en accueillir encore durant plusieurs semaines, sans inquiétude.** Nous n'avons plus d'abandons, du fait de la fermeture des refuges. Dans le cas où nous serions amenés à recevoir trop d'animaux, nous pouvons également faire appel à notre pension partenaire pour soulager nos refuges. Mais nous n'en sommes pas là.

Nous avons entendu vos demandes, il est indéniable que nombre d'entre vous sont suffisamment motivés et sérieux, pour désirer sortir de votre domicile malgré les risques que cela comporte, afin de rendre un animal heureux d'intégrer une nouvelle famille. Bien évidemment, permettre à nos animaux de quitter le refuge, c'est un souhait qui nous anime. Mais pas dans n'importe quelles conditions.

Après avoir longuement étudié le protocole déterminé par le gouvernement, après avoir cherché une solution adaptée à notre structure et aux moyens dont nous disposons, il nous est apparu indispensable de repousser les adoptions à la fin du confinement.

Pourquoi une telle décision ?

- Cette pratique est mise en place en premier lieu par la SPA sise à Paris, dont nous ne dépendons pas et qui annonce que certains de ses refuges sont saturés depuis le confinement. Notre SPA est indépendante, comme la majorité des SPA de France. Nous disposons d'une trésorerie et d'un fonctionnement qui nous sont propres. **Le processus d'adoption solidaire annoncé n'est pas applicable dans nos refuges.**

- Nous estimons que **les conditions imposées pour ces adoptions exceptionnelles ne sont pas propices aux adoptions responsables**, telles que nous les menons d'ordinaire.

Choisir un animal "sur catalogue", ne le rencontrer qu'une fois et seul (pas plus d'1 personne par foyer), risque d'exposer l'animal à un retour en refuge dans les semaines qui suivent. **Garantir des adoptions réussies est pour nous un principe qui prime sur la durée de séjour en refuge.** Un animal sera bien moins traumatisé d'attendre quelques jours ou semaines de plus au refuge, plutôt que de partir dans une famille puis de revenir à la case départ.

- **L'afflux des demandes que nous avons reçues**, en seulement 4 jours, **compromet leur étude au cas par cas** et rend difficile un choix d'adoptants (nous privilégions les échanges physiques avec les familles aux échanges numériques ou téléphoniques). Enfin, il faut savoir que certains services que nous proposons (service SOS Détresse, "perdus/trouvés"), ne peuvent plus être assurés ou de manière beaucoup moins réactive, en raison de la saturation de notre standard téléphonique et de nos messageries.

Nous remercions vivement celles et ceux qui nous ont contactés dans une démarche sincère et motivée par l'amour des animaux. Nous comprenons vos motivations d'adopter durant le confinement, puisque vous disposez de temps pour vous occuper d'un animal. Nous avons reçu aussi, hélas, des demandes motivées par le désir égoïste d'occupation pendant le confinement, portant à croire que l'animal est une distraction, un loisir que l'on peut ramener ensuite. Et il est parfois difficile de distinguer les bonnes des mauvaises volontés : un simple échange de mail, un simple formulaire, ne suffisent pas toujours à distinguer le vrai du faux.

Si votre projet d'adoption est mûrement réfléchi, et accepté de tous les membres de votre foyer, sachez que vous aurez la possibilité de venir dans nos refuges à une période plus calme et plus propice à l'adoption. Vous pourrez venir en famille, et même amener votre autre chien, si vous en possédez déjà, afin de vous conforter dans l'entente des différents animaux.

Nos refuges comptent chaque jour de l'année plus de 200 animaux, et même bien d'avantage quand arrive l'été : vous n'aurez aucun mal à trouver votre bonheur et à faire un heureux !

Nous tenons à le rappeler, tous nos pensionnaires se portent bien, ils reçoivent quotidiennement attentions et soins. Nos équipes, qui travaillent dans l'ombre, effectuent un travail remarquable dans un contexte à risque. Nous serons heureux de vous accueillir lorsque nous pourrons rouvrir progressivement nos refuges, en maintenant les mesures barrières.

Merci de votre compréhension et de votre soutien en cette période compliquée.

Dans l'attente de jours meilleurs, soyons prudents et raisonnables, pour nous tous.

Le Conseil d'Administration et les Equipes de la SPA de Lyon.

A propos

Créée en 1853 par le Docteur Lortet, la Société Protectrice des Animaux de Lyon gère deux refuges : Brignais dans le Rhône, et Dompierre-sur-Veyle dans l'Ain.

La SPA de Lyon est une association indépendante, Reconnue d'Utilité Publique depuis 1893.

En chiffres :

- 8 500 animaux recueillis par an
- 60 % d'entre eux arrivent dans nos refuge aux vacances estivales
- 700 affaires sont gérées chaque année par notre service enquêtes maltraitances
- 600 stérilisations de chats libres effectuées chaque année

CONTACT PRESSE

Service Communication
communication@spa-lyon.org
04 78 38 71 74



EN SAVOIR PLUS

www.spa-lyon.org

 SPA.DE.LYON